

tions sur la peau et les fumigations aromatiques dirigées vers les organes génitaux, dans le but de rétablir la constitution et de prévenir un nouveau développement d'hydatides.

Celles qui sont sans pédicule ni ongles et qu'on n'observe que dans certains cas d'hydropisie utérine ou ovarique, n'exigent d'autre traitement que celui de ces affections. Elles ont également les mêmes signes; car on ne s'aperçoit de leur présence que parce qu'elles s'échappent avec le liquide et en empêchent le libre écoulement, lorsqu'on s'est décidé à pratiquer la ponction. Les hydatides à ongles qui sont les plus rares, et qui se manifestent dans le vagin ou sur le col utérin, occasionnent peu d'accidents. Quand on les découvre au moyen du spéculum, il suffit de les détacher et de prévenir leur retour par des soins de propreté et surtout par des injections vaginales faites avec des eaux sulfureuses ou avec une décoction légère d'écorce de chêne ou de racine de grenadier.

Comme le mode de développement et la reproduction des hydatides est encore tout-à-fait inconnue, nous croyons pouvoir nous dispenser de rappeler ici les opinions émises à ce sujet par *Ruisch, Albinus, Morgagni, Boërhaave, Vallisnieri, Morand, Pallas, Reuss, Baer, Percy, Bremser, Désormeaux, Bichat, Laennec, Sæmmering, MM. Hipp. Cloquet, Breschet, Cruveilhier, Andral, Velpeau,*

*Raspail*, et plusieurs autres auteurs qu'il est inutile de citer.

DES CONCRÉTIONS CALCULEUSES DE LA MATRICE  
ET DES AUTRES ORGANES GÉNITAUX,

D'après un grand nombre d'observations il n'y a aucun doute qu'il peut se former des concrétions calculeuses dans la cavité de l'utérus. *Hippocrate* (1), parle d'une servante de *Dyseris* de Larisse qui à l'âge de soixante ans fut saisie de douleurs aussi vives que celles de l'accouchement et rendit une pierre de la grosseur d'un *peson*. *Aetius* (2) fait également mention des calculs utérins, et conseille d'en faire l'extraction en incisant les lèvres du col avec un scalpel.

La plupart des observations authentiques publiées par les auteurs des siècles derniers, ont été réunies par *Louis* dans un mémoire inséré parmi ceux de l'Académie de chirurgie. On y voit qu'une fille de soixante ans porta dans l'utérus sans être trop incommodée, une pierre ayant le volume d'un œuf de poule, et offrant neuf gros et demi de pesanteur. Une autre femme était affectée d'un calcul qui ne pesait que quatre onces, et qui aurait dû peser une livre selon *Louis*, si la matrice eût été moins

(1) De morb. popul. lib. V. sect. 12.

(2) Tetrabl. IV. serm. 4. cap. 98.



porreuse. Les symptômes qu'avaient éprouvés ces femmes, étaient de la gêne en marchant, des démangeaisons à la vulve et à la face interne des cuisses. Si dans quelques cas les accidents furent encore moins sensibles, parce que les calculs étaient peu volumineux, dans d'autres, les malades périrent d'épuisement produit par une suppuration abondante, des ulcérations et une dégénérescence locale qui étaient le résultat de la présence des concrétions calculeuses dans l'utérus. Dans ces circonstances malheureuses on trouva non seulement la cavité de l'organe occupée par des pierres volumineuses, mais encore le corps du viscère converti en une matière ayant l'apparence du suif desséché. Le même auteur dit que chez une des femmes, les parois utérines étaient ossifiées et comme moulées autour d'un calcul isolé; il ajoute aussi en citant plusieurs exemples, que dans des cas plus heureux, la nature fit seule les frais de l'expulsion des concrétions lithiques, et qu'elles s'échappèrent d'elles-mêmes de la matrice.

Les observations recueillies par *Louis*, et celles publiées par *Morgagni*, *Régnier de Graff*, *Swammerdam*, *Walter*, *Van Swieten*, *Morand*, etc., ne laissent aucun doute sur l'existence des concrétions calculeuses de la matrice. Un cas des plus curieux est celui de *Bartholin* qui fait mention d'un calcul noirâtre, inégal et pesant quatre livres, qui était renfermé dans la cavité utérine. *Bromfiel* parle aussi de

DES CONCRÉTIONS CALCULEUSES DE LA MATRICE. 759  
concrétions formées dans le même organe et ayant le volume de la tête d'un enfant. Enfin, une autre observation tout aussi remarquable est celle rapportée par *Ruisch* (loco citato) qui dit avoir enlevé d'une matrice quarante-deux calculs de différentes grosseurs. Si nous ne craignons pas de dépasser les bornes dans lesquelles nous devons nous restreindre, nous pourrions encore rapporter un grand nombre d'exemples curieux qui ont été cités par *Marcellus Donatus* (1), *Jean Schenck* (2), *Théophile Bonnet* (3), *Etienne Blancard* (4), *Michel Morus* (5), *Joseph Lieutaud* (6), *Foubert* (7), *M. Nauche* (8), et quelques praticiens modernes.

*Les causes* sous l'influence desquelles se forment les calculs utérins sont encore peu connues. Le célèbre *Louis*, dont la plupart des pathologistes modernes partagent l'opinion à cet égard, pensait que les concrétions de la matrice étaient le résultat de l'aggrégation des parties les plus solidifiables des sécré-

(1) De historia medic. mirabili. lib. IV. cap. 30. 1586.

(2) Observat. med. rar. nov. admir. monstr. lib. IV. 1600.

(3) Sepulchretum seu anatomia practica. lib. III. sec. 24. obs. 18. 1679.

(4) Anat. pract. ration. sive varior. cadav. morb. etc. obs. 74. 1688.

(5) Acta erudit. Leipsic; august. anno 1712.

(6) Histor. anat. med. sistens numer. cadaver. human. t. I. p. 340. 1767.

(7) Mém. de l'acad. de chirurgie t. II. p. 140.

(8) Maladies des femmes. t. I. p. 214.



tions morbides de cet organe, et qu'elles y prenaient naissance de la même manière que les calculs urinaires et biliaires se produisaient dans la vessie ou la vésicule du fiel.

Dans ses mélanges de chirurgie, M. le professeur Roux dit avec plus de vraisemblance que les calculs de la matrice étaient le plus souvent le produit de l'ossification des tumeurs fibreuses développées dans ce viscère ou même dans l'épaisseur de ses parois; Pequet (1) rapporté deux observations qui sont en faveur de cette opinion et après lesquelles il ajoute: «*Adeo ut pro scirrhis lapidescentibus haberi debeant prædicta corpora.*» Selon M. Roux, les tumeurs fibreuses en s'altérant, s'ossifient graduellement ou du moins se recouvrent d'une couche plus ou moins épaisse du résidu salin fourni par le mucus qui les baigne. Ce qui milite en faveur de l'opinion de l'habile chirurgien de l'Hôtel-Dieu, c'est que l'analyse chimique d'un de ces calculs, a montré qu'il était composé d'une quantité considérable de substance animale combinée avec des sels de potasse, de soude et de chaux (2). Un autre calcul du même genre a présenté à M. Amussat, du phosphate de chaux et de la gélatine.

Les calculs utérins non adhérens peuvent égale-

(1) Experiment. nov. anat. 1651, M. Nauche en rapporte également un exemple observé à la Salpêtrière en 1799.

(2) Revue médicale. tom. II. page 301. année 1824.

ment tirer leur origine de quelques petites concrétions ou des fragments d'un fœtus, descendus par les trompes à la suite d'une grossesse extra-utérine. Ils peuvent aussi être le résultat de l'ossification ou de l'incrustation, d'une môle durcie, des hydatides, d'un embryon ou d'un fœtus qui ont péri dans les premiers temps de leur formation; enfin, des corps étrangers venus du dehors, ont dans quelques cas été les noyaux des calculs utérins. Brugnatelli, qui a fait connaître l'analyse chimique de plusieurs de ces calculs, dit que l'un d'eux, pesant environ deux onces, et dégageant une odeur particulière, présentait une masse informe à surface inégale et blanchâtre. Comme il était insoluble dans l'eau, on le brisa d'un coup de marteau, et l'on ne fut pas peu surpris de trouver dans son centre un morceau du tibia d'un jeune poulet; probablement que l'os entier y avait été introduit dans un accès d'érotomanie et avait servi d'instrument à de honteuses et dégoûtantes manœuvres (1).

(1) Nous lisons dans le n° 5 (6 janvier 1858) de la *Lancette française*, une observation très curieuse; que nous rapportons telle qu'elle est consignée dans cet excellent journal d'après une feuille médicale anglaise.

Une femme de Newcloses, habituellement sujette à des rétentions urinaires, est attaquée, le 10 juin, d'impossibilité complète d'évacuer les urines. On appelle un médecin, qui la soulage en la sondant. L'impuissance persiste cependant, et pendant deux mois la malade ne peut vider la vessie qu'à